



CT « ACTION SOCIALE » **du 6 juin 2018**

Le CT « Action Sociale » était présidé par Jean-Pascal FAYOLLE, chef du service des ressources humaines

Étaient présents pour l'administration : Grégoire JOURDAN, Marie-Claire HAMON, Prisca TOLENTINO, Nathalie SUCHAIL, Monique LENFANT.

Représentaient l'UNSA : Erwann COPPERE et Martine FONTAN.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 novembre 2017

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, après insertion de la remarque de l'UNSA, concernant les critères d'attribution des secours « exceptionnels » dans les DOM : ***« L'UNSA indique que, suite à la dernière commission de secours au cours de laquelle ont été présentées 7 demandes de secours "exceptionnels" destinés aux sinistrés de l'ouragan IRMA sur l'île de Saint Martin, certains se sont étonnés que le montant forfaitaire de 2 000 € ait été versé sans considération du salaire perçu alors que ce type de prestation, tels les obsèques, est attribué sans conditions de ressources.***

L'UNSA rappelle que cette règle est appliquée au niveau interministériel du CIAS et que cela n'a jamais été remis en cause dans un souci de solidarité dans des circonstances très particulières et qu'il n'est pas question pour l'UNSA de graduer le secours en fonction du niveau de revenus au regard du traumatisme psychologique et matériel subi »

Bilan d'activité financier 2017

En 2017, les crédits permettant de financer les équipements sociaux, de subventionner les associations et organismes à vocation sociale, ont été préservés malgré les contraintes fortes portant sur le programme 215.

Restauration parisienne et services déconcentrés : la baisse n'est pas liée à l'enveloppe budgétaire, mais le constat de la fréquentation plus faible des agents dans les restaurants.

Asma Nationale : une baisse due au déménagement dans les locaux du ministère à Vaugirard, la part du loyer a été déduite du montant de la subvention allouée.

Une inquiétude : si le périmètre électoral augmente, il y aura nécessité d'augmenter le budget, l'administration indique qu'elle attend les élections pour prendre des mesures adaptées.

Logement : aucune réservation, la mise en place dans les régions n'est pas terminée, il reste la Franche-Comté et les Hauts de France.

La procédure est longue, 4 mois sont nécessaires pour chacune des régions, c'est pourquoi la mise en place est longue. L'enquête globale prévue dans les départements, pour déterminer la part consacrée au logement, est en cours.

Logement Montrouge : 1 logement attribué en mars 2018

Les modalités de fixation des prix des loyers, par le service des domaines, se traduisent par une augmentation qui passe de 13,99 € à 14,10 €/m², soit une augmentation de plus de 300 € qui a été appliquée au nouveau locataire.

Les organisations syndicales regrettent que cette augmentation n'est pas été évoquée à la commission de présentation du logement.

Pour les deux autres logements de Montrouge, on attend la réponse du service des domaines, la procédure est en cours, les dossiers seront examinés à la commission de juillet.

Logements de Vanves : on attend une réponse pour septembre 2018.

L'UNSA regrette que les annonces faites à la commission logement du 13/02/2018, n'aient pas été suivies, deux types de commissions distinctes doivent être mises en place, dont une consacrée à une réflexion approfondie, où les modalités de fixation du prix auraient pu être discutées.

Médecine prévention : Tout a été mis en œuvre pour le bon fonctionnement, mais force de constater que 20 % des structures n'ont pas de médecine de prévention. Cela n'est pas lié aux finances, mais à un problème de recrutement de médecins et la solution MSA ne fonctionne plus.

Secteur handicap : une augmentation des crédits en 2017, qui sont liés aux actions menées pour des aménagements de postes.

Fonds de FIPHFP : la baisse de crédits pour 2017 est volontaire, les montants sont « gardés » pour 2018 et 2019, car les besoins seront plus importants. Le pourcentage d'emplois handicapés était de 4,86 % en 2017, il atteindra 5,09 % en 2018.

Secours : une augmentation qui n'est pas significative, il n'y a pas d'éléments suffisants pour expliquer cette légère hausse. On peut supposer qu'une meilleure communication et l'aide au loyer mise en place, ont pu inciter les agents à déposer des demandes.

Prestations sociales interministérielles : *l'aide à la scolarité* est à l'étude depuis trois ans et une décision devait être prise sur le modèle du MTES, afin que cette prestation soit applicable à la rentrée scolaire 2018.

L'administration n'a pas encore tranché, cette mesure est conditionnée à l'accord de la Direction du Budget et doit être intégrée avec les autres mesures, au montant de l'enveloppe octroyée.

L'UNSA espère une réponse rapide pour une application dès la rentrée 2018, mais reste consciente des contraintes liées à la direction du budget.

Il est observé que les dépenses globales de 2017 sont en baisse de 5 % comparé à 2016. Nous espérons que cette baisse n'est pas une volonté de l'administration et qu'elle ne va pas se poursuivre les années suivantes.

Bilan de l'activité du service social : Une baisse de l'activité du service social, qui s'explique par l'absence de 3 assistantes sociales sur une période de 12 mois et demi cumulés, suivies de deux mi-temps thérapeutiques. Les demandes ont été traitées et les agents ont pu appeler et être orientés vers d'autres AS.

La santé : Les problèmes liés aux trop perçus de salaire sont souvent la première cause des difficultés financières des agents.

C'est une préoccupation de l'Administration : Des engagements sont pris pour étudier une procédure de subrogation entre le Ministère et la sécurité sociale.

Les rapports d'expertise sociale en appui aux demandes de mobilité : Ils sont établis par le service social et témoignent des interactions entre ces domaines. Ils mettent en évidence que l'éloignement familial pour raisons professionnelles, peut générer des problèmes de santé pour l'agent, des difficultés financières liées aux frais de trajet et ou des difficultés liées à la famille.

L'UNSA demande pourquoi à la dernière CAP des Adjointes Administratives du 29 mai 2018, un refus de mobilité au motif de l'obligation des 3 années d'ancienneté, a été prononcé, sans tenir compte du rapport d'expertise sociale, qui faisait état d'un trajet domicile/travail important avec fatigue, stress, et avec un enfant malade à gérer.

L'administration répond que la décision a été prise en CAP, au regard de l'obligation des 3 ans et des nécessités de service liées au poste.

L'UNSA constate que les rapports d'expertise fournis ne sont pas pris en considération lors des décisions prises dans les CAP et va rester particulièrement vigilante sur ce sujet.

Bilan de l'ASMA Nationale : La présidente de l'Asma Nationale présente le rapport des activités 2017 et les perspectives 2018.

Le 22 mars 2017, le ministère accueille l'ASMA dans ses locaux de Vaugirard, conformément à la convention signée lors de l'AG des Issambres en juin 2015.

Les organisations syndicales déplorent l'imputation du montant du loyer lié à l'hébergement, de sa subvention, alors que la gratuité des locaux avait été annoncée.

Politique salariale

Un important travail de réflexion continu d'être mené, en lien avec les secrétaires généraux des Organisations Syndicales, sur la politique salariale et la gestion des personnels. Les groupes de travail ont été réactivés. Les pistes de réflexions et d'évolutions salariales seront présentées au prochain CA de l'ASMA de juillet 2018.

Activités

En 2017, l'Asma fait le choix de réduire les budgets des secteurs d'activité pour réussir à présenter un budget à l'équilibre et un fonds de roulement à plus de 40 %, cela a un impact sur la participation des agents.

Secteur jeunesse – Centre de vacances de Mimizan

L'Asma rencontre des difficultés pour faire vivre ce centre toute l'année et maintenir son équilibre financier. Le MAA a imposé l'arrêt de toute convention passée avec tout organisme étranger au ministère.

Une motion a été votée à l'unanimité au CA d'avril 2018, afin de pouvoir accueillir des jeunes toute l'année.

L'administration n'a toujours pas donné sa réponse, qu'elle espère en fin de mois de juin, une expertise juridique des groupes accueillis est en cours. Si les résultats de cette expertise permettent de montrer la rentabilité du centre, il n'y a pas de raison d'envisager la fermeture.

Prêts et aides

Le CA d'octobre 2017 a pris la décision de cesser les avances sur salaire aux agents contractuels nouvellement recrutés à partir du 1^{er} juillet 2018. Le MAA semble avoir entendu et indique avoir mis en place une procédure pour que les salaires de ces agents soient versés le mois de l'embauche ou au plus tard le mois suivant.

L'administration fait savoir qu'elle regrette la décision de l'ASMA, cela était une sécurité et rendait service aux agents.

Harmonie Fonction Publique

Malgré les échanges et les rencontres avec le Président d'HFP, pour faire perdurer le partenariat avec la mutuelle sur la remise de 20 % du reste à charge des familles mutualistes, pour les jeunes inscrits à un séjour du secteur jeunesse, l'ASMA n'a pas obtenu satisfaction.

L'administration nous informe que des négociations avec HPF sont en cours et qu'il est dans leur intérêt de revoir leur position.

Budget

Le trésorier présente le budget 2017, le fonds de roulement a augmenté et la situation financière de l'ASMA est confortable.

Le prévisionnel 2018 sera présenté au prochain CT AS.

En conclusion

L'UNSA remarque que les décisions annoncées par l'Administration tardent à être mises en place, voire à ne pas aboutir complètement au fil du temps.

Cela déclenche un sentiment de dégradation et il faut rester très attentif, car c'est bien dans ces instances que peuvent être traitées les questions qui touchent au dialogue social et améliorer les conditions de vie au travail des agents.